

ET DISCUTES AVEC EUX DE LA MEILLEURE DES MANIÈRES (4)

Cheikh Abou 'Abdir-Rahmân Bandar bnou Nâ'yif Al-'Otaybî

Traduit par Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân

spfbirmingham.com

Toute la louange à Allah; nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la religion), et toutes les choses inventées (dans la religion), sont des innovations, et toutes les innovations sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit :

Réfutation de la troisième ambiguïté des Takfiris :

"Ils pensent que seul celui qui a prêté allégeance lui-même (au gouverneur) se doit obligatoirement d'obéir."

La réfutation de cette ambiguïté sera sous trois aspects :

Le premier :

Tant que **ahloul-halli wal-'aqd**¹ ont fait allégeance, **l'obéissance et l'allégeance incombent à toute personne** parmi les gouvernés et **ce même si elle-même n'a pas prêté allégeance** ou ne s'est pas elle-même engagée auprès d'eux à le faire.

¹ N.d.t : Cheikh Sâlih Al-Fawzân, qu'Allah le préserve, dit que ce sont ceux parmi les savants et les dirigeants et les sages et les gens de haut rang. Voir l'épître du Cheikh sous le titre : "Mafhoumou al-bay'ah" : La compréhension de l'allégeance.

Le deuxième :

Les Compagnons, qu'Allah les agrée tous, **et ceux qui leur ont succédés** étaient sur cette position **car aucun d'entre eux n'a mis cela comme condition** pour l'obligation d'obéissance ni pour qu'incombe (aux gens) l'allégeance.

Le troisième :

Il y a dans le fait de mettre cela comme condition de **la difficulté et des maux** qui rendent obligatoire à celui qui est doué de raison, à plus forte raison le savant, de ne pas émettre (cette condition).

Quant à la difficulté :

Elle atteint le gouverneur et le gouverné à niveau égal car il y a dans l'immensité des pays et la multitude de gens et les distances éloignées ce qui cause différents types de difficultés.

Quant aux maux :

Toute personne qui couve un mal en elle pourra alors ne pas prêter allégeance et faire ce qu'elle voudra comme causes de division et de dispute en prétendant que l'obéissance ne lui est pas obligatoire !

Les preuves de ce que nous avançons :

Mise en évidence de l'obligation d'obéir (au gouverneur) et que l'allégeance incombe (au reste des gens) lorsque ahloul-halli wal-'aqd

ont prêté allégeance et que les Compagnons –qu’Allah les agrée tous–
étaient sur cette position:

Cheikh Al-Islâm **Ibn Taymiyyah** qu’Allah lui fasse miséricorde a dit :

"Et ce dont Allah a rendu obligatoire comme **obéissance aux gouverneurs** et de leur faire le conseil, cela est obligatoire à toute personne **et ce même s’elle ne le leur a pas promis** cela et même si elle ne le leur a pas juré cela avec insistance. Comme les cinq prières prescrites lui sont obligatoires et l’aumône légale prescrite (la zakât) et le jeûne (du mois de Ramadan) et le pèlerinage à la Mecque (al-hajj) et d’autres choses encore parmi les choses au sujet desquelles Allah et Son Messenger صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ont ordonné d’obéir."

Voir le recueil de Fatâwâ d’Ibn Taymiyyah v.35 p.9.

Le très savant **Ach-Chawkânî** qu’Allah lui fasse miséricorde a dit :

"Il ne fait pas partie des conditions de l’établissement du governorat que chaque personne bonne à prêter allégeance le fasse et ce n’est pas non plus une condition pour qu’un homme obéisse qu’il fasse partie de ceux qui ont prêté allégeance car l’émission de ces conditions –dans les deux cas– **est rejetée et ce à l’unanimité des musulmans, des premiers aux derniers**, ceux qui ont précédé et ceux qui leur ont succédés. Mais c’est le fait d’agir à sa guise dans les affaires de la religion et de les faire accorder à ce qui est conforme à l’opinion qui n’a aucune base qui amène à ce genre de choses. Si ce que nous avons dit est établi chez toi, **celui à qui ahloul-halli wal-‘aqd ont prêté allégeance il**

est obligatoire aux gens du pays où ses ordres sont exécutés et ses interdictions (sont délaissées) de lui obéir et ce en raison de nombreuses preuves qui arrivent au degré de tawâtur...".

Voir As-sayl al-jarrâr v.4 p.513.

L'imâm **Ibn Al-'Otheymîn** qu'Allah lui fasse miséricorde a dit :

"Ce qui est connu **c'est que l'allégeance est établie si ahloul-halli wal-'aqd²** ont prêté allégeance.

Et on ne peut pas dire que l'allégeance est un droit de chaque individu de la communauté !

La preuve de cela est que les Compagnons, qu'Allah les agrée, ont prêté allégeance au premier calife (qui est) Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, sans que l'allégeance ait été prêté par chaque individu de la communauté mais de plus (elle n'a été prêté) que par ahloul-halli wal-'aqd.

Donc, si ahloul-halli wal-'aqd ont prêté allégeance à un homme et l'ont placé comme leur dirigeant il est alors leur dirigeant (leur imâm) et toute personne qui sort de cette allégeance se doit obligatoirement de revenir à cette allégeance afin qu'elle ne meurt pas d'une mort préislamique ; ou son affaire doit être portée au gouverneur afin qu'il étudie son cas **car ce principe est un principe dangereux et corrompu** qui cause les troubles et les maux. **Nous disons donc à**

² N.d.t : Cheikh Ṣāliḥ Al-Fawzân, qu'Allah le préserve, dit que ce sont ceux parmi les savants et les dirigeants et les sages et les gens de haut rang. Voir l'épître du Cheikh sous le titre : "Mafhoumou al-bay'ah" : La compréhension de l'allégeance.

cet homme en guise de conseil : crains Allah à ton propre sujet !

Crains Allah au sujet de ta communauté ! Il t'est obligatoire de prêter allégeance au gouverneur et que tu croies que c'est un dirigeant (imâm) établi et ce que tu prêtes allégeance ou pas.

Donc, en ce qui concerne l'allégeance elle ne revient pas à chaque personne de la communauté mais plutôt à ahloul-halli wal-'aqd."

Voir Liqâ al-bâb al-maftouh v.3 p. 176, 54^{ème} rencontre, question n°1262.

Et **il dit** également qu'Allah lui fasse miséricorde :

"Il se peut que quelqu'un dise par exemple : "Nous n'avons pas prêté allégeance au gouverneur, donc tout le monde ne lui a pas prêté allégeance." On lui dit : **cela est une ambiguïté satanique et fausse.**

Même les Compagnons, qu'Allah les agrée tous, lorsqu'ils ont prêté allégeance à Abou Bakr, l'ont-ils tous fait ? Même la vieille (dame) dans sa demeure ? Et le vendeur dans son marché ? Jamais ! **L'allégeance revient à ahloul-halli wal-'aqd et lorsqu'ils ont prêté allégeance le gouvernorat est alors affirmé sur tous les gens du pays qu'ils le veulent ou non.**

Et je ne pense **qu'aucun musulman- ni même aucune personne douée de raison-** dira que chaque personne doit prêter allégeance et ce même si elle est dans son foyer ou une vieille dame ou un vieux monsieur ou un petit enfant ! **Personne n'a jamais dit cela !** Même ceux qui prétendent être des démocrates dans les pays occidentaux et

d'autres ne font pas cela – alors que ce sont des menteurs– leurs élections sont toutes basées sur la falsification et le mensonge et ne prêtent attention à rien si ce n'est leurs propres désirs.

Dans la religion de l'Islam : lorsque les gens d'ahloul-halli wal-'aqd sont d'accord sur l'allégeance à un gouverneur, il devient alors le gouverneur et ce que les gens le veulent ou pas car l'affaire revient entièrement à ahloul-halli wal-'aqd.

Si l'affaire revenait à tous, même les petits et les grands et les personnes âgées qu'elles soient hommes ou femmes et même celui qui ne peut avoir d'opinion et qui a besoin d'être mis sous tutelle, il ne resterait aucun gouverneur pour les gens car les gens vont diverger."

Explication du Jardin des vertueux (Ryâdou As-Sâlihîn) v.4 p.503 édition égyptienne.

[Source](#) :

Tiré du livre "Wa jâdilhoum bi-llati hiya ahsan" "Et discute avec eux de la meilleure manière" de Cheikh Abou 'Abdir-Rahmân Bandar bnou Nâyif Al-'Outaybî, qu'Allah le préserve, de la page 22 à la page 24 aux éditions "Maktabatou 'Abdil-Mouṣawwir bnou Mohamṣad bni 'Abdillâh.